

Accordée - Refusée

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE INTRA-MUROS 2023-2024

Première demande - Renouvellement

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

1 ^{er} Représentant légal	2 ^{ème} Représentant légal
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
Adresse :	Adresse :
(si différente de l'enfant)	(si différente de l'enfant)
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Téléphone domicile :	Téléphone domicile :
Adresse mail :	Adresse mail :

Ecole de secteur :

Niveau de classe en 2022-2023 :

Ecole demandée :

MOTIF PRECIS DE LA DEMANDE :

Conformément aux articles L.212-7 et L131-5 du code de l'Éducation, les familles doivent se conformer à la délibération du conseil municipal déterminant le ressort de chacune des écoles de la commune. Le périmètre scolaire appliqué pour la rentrée scolaire 2021-2022 a été approuvé par la délibération n°2019-098 du 28 novembre 2019. Les demandes de dérogation à ce périmètre sont accordées à titre exceptionnel.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à, le

Signature :

DECISION DE LA COMMUNE DE VERNOUILLET

Avis favorable

Avis défavorable

Justification de l'avis défavorable :

.....
.....
.....
.....

Signature du Maire ou de son représentant